

Fiche technique : Piégeage de printemps.

L'objectif du piégeage de printemps est de faire baisser la pression de prédation sur les ruchers, en limitant l'implantation des nids à proximité.

Il doit être pratiqué selon le protocole préétabli.

Quand piéger ?

Pendant une période de 2 mois maximum à partir du 15 mars et jusqu'au 15 mai. Selon les années les dates de début et de fin peuvent évoluer en fonction des premières floraisons de printemps et des températures. Pour un piégeage efficace celles-ci doivent atteindre des valeurs supérieures à 12 degrés.

Comment et où installer les pièges ? (Se rapprocher du référent Frelon de votre commune)

Dans les zones peu infestées :

- Cibler les ruchers où l'on a observé de la prédation ou la présence de nids
- Mise en œuvre d'une surveillance minimale dans ces ruchers ou à proximité : 1 piège dans le rucher et 1 piège près des fleurs attractives (Camélia par exemple).

Dans les zones où la pression est importante :

- Placer 4 à 10 pièges par commune, à adapter en fonction du nombre de nids découverts l'année précédente, et du type de milieu, rural ou urbain :
 - A proximité des ruchers impactés + près des fleurs attractives
 - A proximité des lieux où des nids ont été détectés.

Positionnement :

- Au soleil, avec des pièges nasses, équipés de cônes d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de captures (pièges référencés dans le cadre du plan national) ;
- À côté d'une source de nourriture (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères en fleur...) ou d'une source d'eau, à proximité des anciens nids ou des ruchers impactés. Ne pas hésiter à déplacer le piège en fonction de la floraison ;
- Entre 1,20 m à 1,50 m du sol environ (pour protéger les enfants et pouvoir surveiller le piège) ;
- Orientation de la grille latérale Sud / Sud-Est ;
- Légère inclinaison vers l'avant pour l'évacuation de l'eau

Avec quels pièges ?

Les pièges doivent être les plus sélectifs possibles. Dans le cadre du Plan National Frelon (PNF), les pièges utilisés doivent être des pièges référencés, qui sont des pièges à sélection physique de type nasses, équipés de cônes d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de captures afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non-cibles.

Il s'agit à ce jour des pièges de printemps suivants :



Piège japonais



Piège à ailes
Beevital



Pièges à grilles Néoppi
jaunes



ATTENTION : Les pièges de type « bouteille » ou « cloche » sont interdits dans le cadre du plan frelon. Leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations, et leur impact sur le reste de l'entomofaune est trop important.

Avec quel appât ?

Trois appâts sucrés classiques sont très efficaces :

1/3 sirop fruit rouge + 1/3 bière + 1/3 vin rouge	2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge	Jus de pomme.
---	--	---------------

Remarques : le choix de ces appâts est le suivant :

- La bière, ou la levure, pour la fermentation qui favorise la dispersion de l'odeur du sucre.
- Le sirop, pour le sucre nécessaire à la nourriture des larves de frelon asiatique. Ce sirop peut-être avantageusement remplacé par du sirop de nourrissage des abeilles (plus appétent).
- Le vin rouge, répulsif pour les abeilles.

Eviter les brèches de cires et le miel pour des raisons sanitaires, même si un grillage protège l'appât.

Quel entretien ?

Vider régulièrement le piège des frelons capturés et renouveler l'appât au plus tous les 8-10 jours, en laissant quelques frelons vivants à l'intérieur du piège, les phéromones attirent les frelons et repousseraient les autres insectes.

Suivi évaluation des captures.

Dans le cadre du Plan de Lutte National une coordination au niveau départemental est mise en place.

Le GDS de l'Orne est l'organisme référent. Il est impératif de faire remonter vos données de piégeage auprès de celui-ci en ayant au préalable complété la fiche « Piégeur ».

Pour toutes demandes d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

contact@gds61.fr